



POLYVALENT ET TOUJOURS LÀ POUR VOUS : **LMC CRUISER**

LMC COLLECTION 2024 - DONNÉES TECHNIQUES ET ÉQUIPEMENTS CRUISER
FR
VERSION : AOÛT 2023

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR CHOISIR VOTRE CAMPING-CAR

Le choix de la bonne implantation ainsi qu'un design attrayant sont des facteurs particulièrement importants lors de l'achat d'un camping-car, camper van ou urban vehicle (ci-après : camping-car). Par ailleurs, le poids joue également un rôle essentiel. Famille, amis, équipement en option, accessoires et bagages – tout cela doit pouvoir loger. Parallèlement, il existe des limites techniques et juridiques pour la configuration et le chargement. Chaque camping-car est conçu pour un certain poids, qui ne doit pas être dépassé à l'utilisation. Pour l'acheteur d'un camping-car, la question qui se pose est donc celle de savoir comment il doit configurer son véhicule pour loger les passagers, les bagages et les accessoires selon ses besoins sans que le véhicule dépasse ce poids maximal ? Pour vous faciliter cette décision, nous vous fournissons ci-après quelques informations qui vous seront particulièrement utiles pour choisir votre véhicule parmi les modèles de notre portefeuille :

1. La masse en charge maximale techniquement admissible ...

... est une valeur déterminée par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. LMC définit une limite supérieure pour le véhicule par rapport à l'implantation, cette limite pouvant varier d'une implantation à l'autre (par ex. 3 500 kg, 4 400 kg). Vous trouverez l'indication correspondante pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE	
Longueur hors-tout (cm)	
Largeur hors-tout (cm) ¹⁾	
Hauteur intérieure max. (cm)	
Hauteur hors-tout (cm) ¹⁾	
Empattement	
Nombre de places assises autorisées (conducteur inclus)*	
■ Poids à vide en ordre de marche (kg)*	
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*	
■ Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	
Épaisseur plancher, parois et toit (mm)	

2. La masse en ordre de marche ...

... se compose – pour simplifier – du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche de votre véhicule diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Pour une pleine transparence sur les écarts de poids possibles, LMC pèse chaque véhicule à la fin de la chaîne et communique à votre partenaire le résultat de la pesée de votre véhicule pour qu'il vous le transmette.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse en ordre de marche au point « Mentions légales ».

3. Les Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)...

... sont déterminés par le fabricant dans ladite procédure de réception par type. De cela résulte ladite masse des passagers. Pour cela, un poids forfaitaire de 75 kg par passager (sans conducteur) est calculé.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse des passagers au point « Mentions légales ».

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE	
Longueur hors-tout (cm)	
Largeur hors-tout (cm) ¹⁾	
Hauteur intérieure max. (cm)	
Hauteur hors-tout (cm) ¹⁾	
Empattement	
■ Nombre de places assises autorisées (conducteur inclus)*	
Poids à vide en ordre de marche (kg)*	
■ Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*	
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	
Épaisseur plancher, parois et toit (mm)	

4. Les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option ...

... sont une valeur définie par LMC par implantation pour la masse maximale d'équipement pouvant être commandé en option. Cette limitation a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires montés ultérieurement pour les véhicules livrés par LMC soit également disponible pour la charge supplémentaire. Si la pesée à la fin de la chaîne devait exceptionnellement révéler que la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la capacité de charge minimale par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderions alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

Vous trouverez des explications détaillées sur les répercussions des tolérances sur la capacité de charge minimale et la masse de la charge utile au point « Mentions légales ».

CHÂSSIS & MOTORISATIONS		RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE
Fiat Ducato 35 2,2 l MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (132 kW / 180 ch)		10672	16,5
Fiat Ducato 40 2,2 l MultiJet, P.T.A.C. 4.000 kg (103 kW / 140 ch)		10673	40

PACK CRUISER

Votre avantage 1955,- €

- Volant multifonction avec éléments de commande
- Volant et pommeau de levier de vitesse en cuir
- Jantes alliage 16"
- Tableau de bord avec applications en aluminium
- Skid plate coloris noir brillant
- Traction+
- Calandre coloris noir brillant
- Réservoir carburant 90 l

Poids du pack* +19 kg*

5. Le poids en surplus de l'équipement en option et des paquets ...

... augmente la masse réelle du véhicule (= masse en ordre de marche plus l'équipement en option choisi) et diminue la capacité de charge. La valeur mentionnée indique le poids en surplus par rapport à l'équipement standard de l'implantation respective. Le poids total des paquets choisis et de l'équipement en option ne doit pas dépasser les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option.

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE ET PACKS

CHÂSSIS & MOTORISATIONS

- Calandre coloris noir brillant
- Skid plate coloris noir brillant
- Tableau de bord avec applications en aluminium
- Réservoir carburant 75 l
- Fiat Ducato 35 2,2 l MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (103 kW / 140 ch)
- Eco Pack (fonction Start & Stop) - dès motorisation 103 kW / 140 ch ³⁾
- Airbag passager
- Traction+
- ASR + ESP incl. l'aide au démarrage en côte
- Fermeture centralisée
- Vitres électriques
- Airbag conducteur
- Régulateur de vitesse
- Climatisation manuelle Fiat
- Ordinateur de bord
- ABS + ESP
- Feux de jour LED
- Rétroviseurs extérieurs avec bras longs
- Pare-chocs couleur carrosserie
- Réservoir AdBlue 19 l
- Pneumatiques 16" avec jantes acier
- Réservoir carburant 90 l
- Stores plissés de cabine
- Encadrement des feux coloris noir
- Boîte de vitesses manuelle 6 rapports
- Norme de pollution (Euro 6d-Temp)
- Isolation des passages de roue
- Booster de charge
- Antidémarrage électronique
- Voie élargie (198 cm à la place de 179 cm)
- Volant multifonction avec éléments de commande
- Jantes alliage 16"
- Rétroviseurs extérieurs réglables électriquement et dégivrants
- Volant et pommeau de levier de vitesse en cuir

ÉQUIPEMENT VÉHICULE & CABINE

- Siège Captain Chair avec 2 accoudoirs
- Volant multifonction avec éléments de commande
- Porte-gobelets
- Volant réglable en hauteur
- Housses de siège de cabine Confort
- Kit anti crevaison (Fix&Go)
- Sièges cabine réglables en hauteur (Fiat)
- Habillage des embases de sièges cabine
- Sièges cabine pivotants
- Traction+

EXTÉRIEUR CELLULE

- Store extérieur avec LED 9200 4,0 x 3,0 m (selon l'implantation)
- Porte cellule 58 cm avec baie intégrée et verrouillage centralisé
- Porte de soute garage arrière côté droit (selon l'implantation)
- Skyroof au-dessus de la cabine
- Baies projetantes avec stores multifonctions incluant la fonction brise-vue pour plus d'intimité
- Troisième feu stop
- Soute abaissée avec capacité de chargement jusqu'à 250 kg
- Eclairage au-dessus de la porte cellule
- Porte cellule 70 cm avec baie intégrée et verrouillage centralisé (selon l'implantation)
- Lanterneau transparent avec éclairage intégré et combiné store
- Prédisposition antenne sat., climatisation, panneaux solaires avec renforcement du toit
- Porte de soute garage arrière côté conducteur
- Baie(s) à cadre affleurant avec stores multifonctions

INTÉRIEUR CELLULE

- Dinette transformable en couchage
- Coussin supplémentaire pour lit d'appoint
- Large marchepied
- Détecteur de fumée
- Appuis-tête dans dinette centrale
- Éclairage dans la penderie

- Matelas en mousse à densité différenciée pour lit(s) fixe(s)
- Ceinture(s) trois points pour assise(s) dinette
- Compartiment de rangement dans le plancher
- Éclairage du plafond (réglable)
- Porte moustiquaire
- Espace anti-condensation à l'arrière des assises / derrière le mobilier
- Rails d'ancrage avec crochets d'arrimage

CUISINE

- Tiroirs auto-coulissants
- Tiroirs à compartiments
- Réfrigérateur Smarttower 141 l (selon l'implantation)
- Réfrigérateur 106 l (selon l'implantation)

MULTIMÉDIA

- Prédisposition radio avec haut-parleurs et antenne (DAB)
- Prédisposition emplacement TV (2x 12 V, 1x 230 V, 1x Cinch RCA AV)
- Caméra de recul avec précâblage (sans écran)

ALIMENTATION EN EAU

- Caillebotis de douche en bois
- Salle d'eau à séparation : WC / douche (selon implantation)
- Alimentation centrale pour vidange
- Chauffe-eau 10 l intégré au système de chauffage
- Cabinet de toilette avec cabine de douche séparée ou installation de douche avec porte de séparation (selon implantation)
- Réservoir eaux usées 95 l
- Réservoirs eaux usées et eau propre chauffés et isolés
- Capacité totale du réservoir d'eau propre (route) : 100 l (20 l)
- Séchoir à linge pliable dans cabinet de toilette ou douche
- WC à cassette

ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE

- Prise électrique 230 V avec commutateur RCD et chargeur
- Ports USB (1 x espace de couchage, 2 x entrée, 2 x espace de vie)
- Ports USB (2 x flexibles)
- Alimentation électrique 12 V
- Installation gaz 30 mbar avec tuyau (avec adaptateur spécifique au pays)
- Coffre à gaz (2 x 13 kg) (selon l'implantation)
- Éclairage intérieur LED
- Spots de lecture
- Panneau de commande multifonction
- Batterie d'alimentation séparée 95 Ah
- Trappe de service (accès coffre à gaz)
- Alimentation électrique paroi latérale
- Éclairage d'ambiance

CHAUFFAGE

- Air pulsé 12 V
- Chauffage à air pulsé Combi 6 avec panneau de commande CP plus

LLT

- Garantie étanchéité cellule 12 ans ⁴⁾
- Partie avant, toit et paroi arrière en polyester
- Sous-plancher en polyester
- Isolant haute-performance (sous-plancher)
- Sous-plancher en mousse de polystyrène extrudé et bandes en polyuréthane

PACK HIVER CHAUFFAGE À AIR PULSÉ (WPU)

2 630,- €

Prix total sans avantage 3 280,- €
Votre avantage 650,- €

- Dégivreur de détendeur de gaz Eis-Ex et affichage à distance (uniquement avec DuoControl)
- Chauffage à air pulsé (avec résistance électrique)
- Cache hiver pour la grille de ventilation du réfrigérateur
- DuoControl avec Crash Sensor
- Plancher chauffant à circulation d'eau chaude

Poids du pack* +6 kg*

Poids du pack* +19 kg*

Poids du pack* +39 kg*

Poids du pack* +46 kg*

Poids du pack* +53 kg*

Poids du pack* +60 kg*

Poids du pack* +67 kg*

Poids du pack* +74 kg*

Poids du pack* +81 kg*

Poids du pack* +88 kg*

Poids du pack* +95 kg*

Poids du pack* +102 kg*

Poids du pack* +109 kg*

Poids du pack* +116 kg*

Poids du pack* +123 kg*

Poids du pack* +130 kg*

Poids du pack* +137 kg*

Poids du pack* +144 kg*

Poids du pack* +151 kg*

Poids du pack* +158 kg*

Poids du pack* +165 kg*

Poids du pack* +172 kg*

Poids du pack* +179 kg*

Poids du pack* +186 kg*

Poids du pack* +193 kg*

Poids du pack* +200 kg*

PACK HIVER CHAUFFAGE À EAU CHAUDE (WPT)

5 030,- €

Prix total sans avantage 5 845,- €
Votre avantage 815,- €

- Dégivreur de détendeur de gaz Eis-Ex et affichage à distance (uniquement avec DuoControl)
- Cache hiver pour la grille de ventilation du réfrigérateur
- DuoControl avec Crash Sensor
- Plancher chauffant à circulation d'eau chaude
- Chauffage à eau chaude échangeur inclus

Poids du pack* +39 kg*

Poids du pack* +46 kg*

Poids du pack* +53 kg*

Poids du pack* +60 kg*

Poids du pack* +67 kg*

Poids du pack* +74 kg*

Poids du pack* +81 kg*

Poids du pack* +88 kg*

Poids du pack* +95 kg*

Poids du pack* +102 kg*

Poids du pack* +109 kg*

Poids du pack* +116 kg*

Poids du pack* +123 kg*

Poids du pack* +130 kg*

Poids du pack* +137 kg*

Poids du pack* +144 kg*

Poids du pack* +151 kg*

Poids du pack* +158 kg*

Poids du pack* +165 kg*

Poids du pack* +172 kg*

Poids du pack* +179 kg*

Poids du pack* +186 kg*

Poids du pack* +193 kg*

Poids du pack* +200 kg*


PACK CRUISER

Votre avantage 1 955,- €

- Volant multifonction avec éléments de commande
- Volant et pommeau de levier de vitesse en cuir
- Jantes alliage 16"
- Tableau de bord avec applications en aluminium
- Skid plate coloris noir brillant
- Traction+
- Calandre coloris noir brillant
- Réservoir carburant 90 l

Poids du pack* +19 kg*

△ n.c. au moment de la publication

 INFO*
L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

DONNÉES TECHNIQUES

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE

Longueur hors-tout (cm)
Largeur hors-tout (cm) ¹⁾
Hauteur intérieure max. (cm)
Hauteur hors-tout (cm) ¹⁾
Empattement
Nombre de places assises autorisées (conducteur inclus)*
Poids à vide en ordre de marche (kg)*
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*
Épaisseur plancher, parois et toit (mm)

LITS / NOMBRE DE COUCHAGES

Nombre de couchages de série / max ²⁾
Lit(s) avant (cm)
Lit(s) arrière (cm)
Toit relevable

Prix de base du véhicule TTC client

V 646 G

86 800,- €

677	703
222	232
198	198
276	276
3800	4035
4	4
2884 (2740 - 3028)*	2937 (2790 - 3084)*
283	228
3500	3500
40 / 30 / 30	40 / 30 / 30

2 / 3 <input type="checkbox"/>	2 / 3 <input type="checkbox"/>
205 x 80 - 55 <input type="checkbox"/>	160 x 122 - 100 <input type="checkbox"/>
2x 193 x 80	2x 196 x 80
193 - 144 x 198	196 - 182 x 208
234 x 133 <input type="checkbox"/>	234 x 133 <input type="checkbox"/>

■ Équipement de série Équipement en option - Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication



INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la

chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page à la page à la dernière page.



INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la

chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page à la page à la dernière page.

ÉQUIPEMENT OPTIONNEL

CHÂSSIS & MOTORISATIONS

	RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE*	PRIX €
Fiat Ducato 35 2,2 l MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (132 kW / 180 ch)	10672	16.5	6 030,-
Fiat Ducato 40 2,2 l MultiJet, P.T.A.C. 4.000 kg (103 kW / 140 ch)	10673	40	2 980,-
Fiat Ducato 40 2,2 l MultiJet, P.T.A.C. 4.000 kg (130 kW / 180 ch)	10675	56.5	8 280,-
Climatisation cabine automatique	1310	18	1 205,-
Boîte de vitesses automatique (9 rapports) avec Eco Pack	10736	45	4 320,-

AUGMENTATIONS PTAC

Augmentation PTAC 4,4 t disponible uniquement avec motorisations 165 / 180 ch (selon le châssis)	9233	0	240,-
Augmentation PTAC à 3,65 t	fehl	0	-

EXTÉRIEUR CELLULE

Vérins stabilisateurs arrière	390	8.5	445,-
Toit relevable ⁵⁾ ⁶⁾	6546	120	5 660,-
Isolation intérieure pour toit relevable ⁷⁾	6431	2	430,-
Climatiseur réversible de toit ⁶⁾	7712	33	2 400,-

INTÉRIEUR CELLULE

Moquette cabine surjetée	936	3	105,-
Système pour rangement optimal dans la soute garage	6276	3	260,-
Isofix (fixation siège enfant)	8125	2.5	330,-

CUISINE

Hotte aspirante	344	2	345,-
Four dans bloc cuisine (gaz)	719	12	1 000,-

MULTIMÉDIA

Antenne satellite automatique 65 cm ⁶⁾	8079	9	2 400,-
Radio double DIN avec DAB+ sans logiciel de navigation	11499	3	1 875,-
Radio double DIN avec DAB+ avec logiciel de navigation	11500	3	2 110,-

V 646 G

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

■ Équipement de série Équipement en option - Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

	RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE*	PRIX €
Support TV pour écran plat (jusqu'à 32")	12677	1.5	275,-

ALIMENTATION EN EAU

Branchement douche extérieure avec mitigeur	6347	3	290,-
Baie projetante dans la salle d'eau (selon implantation)	1028	3	315,-

ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE

Batterie AGM supplémentaire 95 Ah	1884	27	405,-
Prise de gaz extérieure avec robinet d'arrêt	11496	1	215,-
Détecteur de gaz	321	1	280,-

CHAUFFAGE

Isolation basse de cabine (uniquement compatible avec chauffage à eau chaude)	9761	2.5	880,-
---	------	-----	-------

V 646 G

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

■ Équipement de série Équipement en option - Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

AVIS JURIDIQUES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur LMC sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende..

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants ;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine ;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ; 20 litres) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 % et pesant 16 kg ;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant ;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries. Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul :

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg

- Tolérance légalement admissible de ± 5 % : 142,50 kg

- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche : 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. LMC déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par LMCpar pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à 3 * 75 kg = 225 kg.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine –et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option.

La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de ± 5 % est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg ≥ 10 * (n + L)

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à 10 kg * (4 + 6) = 100 kg.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2 850 kg masse en ordre de marche

- 3*75 kg masse des passagers

- 100 kg capacité de charge minimale

= 325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option"

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

- 3*75 kg masse des passagers

- 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)

= 43 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

AVIS JURIDIQUES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Pour éviter ce genre de situation, LMC réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, LMC procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. "

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg masse maximale techniquement admissible

2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

3*75 kg masse des passagers

150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret

= 218 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Tous les prix des accessoires s'entendent pour un montage usine. Des frais supplémentaires sont à prévoir pour toute installation ultérieure. Toute modification de l'état d'origine de votre véhicule peut nuire à la conduite et à la sécurité. Les accessoires et pièces de rechange d'origine que nous recommandons sont spécialement conçus pour votre véhicule. Les accessoires ou pièces modifiés ou montés non autorisés par LMC peuvent entraîner des dommages sur le véhicule et nuire à votre sécurité et à celle des autres. Même si ces éléments font l'objet d'un rapport d'expertise, d'un certificat d'homologation ou d'une approbation de type, il n'existe aucune présomption quant à la conformité du produit. Nous vous prions de noter qu'aucune responsabilité ne peut être assumée pour les dommages causés par des produits non homologués par LMC ou par des modifications non autorisées. La masse indiquée en ordre de marche est une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées.

Les informations concernant ce qui est compris à la livraison, l'apparence, les performances, les dimensions et les poids des véhicules correspondent aux connaissances disponibles au moment de la publication de ce document. Sous réserve de modifications techniques de la construction et de l'équipement ainsi que d'erreurs. Certaines illustrations comportent des équipements en option qui sont soumis à un supplément. Nous nous réservons expressément le droit de procéder à des modifications. Les décorations visibles ne font pas partie de la livraison. Les différences de couleur sont en partie dues aux techniques d'impression et d'éclairage.

Tous les prix indiqués dans ce document sont des prix de vente recommandés sans engagement de LMC, TVA incluse au taux légal de 20 % (en euros). Nous nous réservons expressément le droit de procéder à des modifications. Les prix pratiqués dans les autres pays européens peuvent varier en raison de l'équipement de série propre à chaque pays et des différents taux de TVA ou des taxes sur les produits de luxe. Votre concessionnaire se fera un plaisir de vous informer sur les prix, les taxes et les redevances en vigueur dans votre pays.

La parution de ce document annule et remplace toutes les brochures précédemment publiées.
La liste des données techniques et des équipements du Cruiser est valable à partir du 01.08.2023.

ANNOTATIONS

- 1) Les dimensions indiquées correspondent à des valeurs standard définies lors de la procédure d'homologation. En raison des tolérances de fabrication, les dimensions réelles peuvent différer des valeurs indiquées dans ce document. Des écarts allant jusqu'à $\pm 3\%$ des dimensions sont légalement admissibles et possibles. L'installation en usine d'équipements peut avoir des conséquences sur les dimensions indiquées pour le modèle ou l'implantation en question.
- 2) 3ème place couchage : équipement requis : "coussin supplémentaire pour lit d'appoint" : 1 place couchage supplémentaire (installation du lit : dinette combiné au siège conducteur) 5 places couchage : équipement requis : "lit de pavillon" : 2 places couchage supplémentaires
- 3) Eco Pack obligatoire avec motorisation 140 ch et boîte de vitesses automatique. Boîte de vitesses automatique disponible en option.
- 4) LMC offre une garantie étanchéité de 12 ans sur tous les camping-cars et les caravanes. Une garantie toutefois limitée à un kilométrage de 120 000 maximum dans le cas des camping-cars et des camper vans. Une inspection annuelle et payante chez un concessionnaire agréé LMC est requise.
- 5) Le choix de l'option toit relevable entraîne la suppression du lanterneau dans la salle d'eau. Une baie dans le cabinet de toilette est disponible en option pour le T 662 G et le V 646 G. En outre, le lanterneau et / ou le lanterneau Midi Premium sont supprimés. L'utilisation du toit relevable n'est pas recommandée en hiver.
- 6) Lors de l'installation d'éléments sur le toit veuillez prêter une attention particulière au faible espace disponible pour le montage.
- 7) Disponible uniquement avec le toit relevable. Isolation à clipser au toit relevable.





ÉVADEZ-VOUS AVEC LMC !

LMC CARAVAN GMBH & CO. KG Rudolf-Diesel-Straße 4 D-48336 Sassenberg
P +49(0)2583/27-0 E info@lmc-caravan.de H www.lmc-caravan.de
Münster (Westf.): HRB 9914 USt-IdNr. 126 733 941 PDG : Timo Ecke, René Ricken, Bodo Diller

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**